



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 27 mai 2020

OBJET :

DE-20-05-1-05) FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-sept mai à dix-neuf heures,

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mardi 19 mai 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20200527-DE-20-05-1-05-AI
Date de télétransmission : 08/06/2020
Date de réception préfecture : 08/06/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R 123-7 à R 123-12 ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal et la nécessité de fixer le nombre de représentants au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et de désigner les nouveaux représentants ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe à seize le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE II : Après un appel à candidatures, trois listes se sont portées candidates :

Liste 1 :

M. Pierre LEBEAU

Mme Cécile BRÉON

Mme Céline MARTIN

Mme Isabelle POLLARD

Mme Brigitte GAUVAIN

M. Pierre CHARDON

Liste 2 :

Mme Muriel HAUCHEMAILLE

M. Olivier SESTER

Mme Annick LE CALVEZ

M. Christophe RIBET

Mme Chantal BALAGNA-RANIN

M. Quentin BERNIER-GRAVAT

Liste 3 :

Mme Florence GALL

Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO

M. François EPINAT

Le vote a donné les résultats suivants :

Liste 1 : 34 voix

Liste 2 : 6 voix

Liste 3 : 3 voix

Le nombre d'élus de chaque liste, désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, est le suivant :

Liste 1 : 6 élus

Liste 2 : 1 élu

Liste 3 : 1 élu

En conséquence,

M. Pierre LEBEAU

Mme Cécile BRÉON

Mme Céline MARTIN

Mme Isabelle POLLARD

Mme Brigitte GAUVAIN

M. Pierre CHARDON

Mme Muriel HAUCHEMAILLE

Mme Florence GALL

sont désignés en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,

Le Maire